

## Annexe

### Détail des tarifs 2021-2022 de la Cité des arts Du 01/09/2021 au 31/08/2022

#### I - Frais de dossier :

Des frais de dossier de 20 euros sont applicables à l'ensemble des tarifs ci-après, sauf mention spécifique. Ils sont facturés lors de la première facturation.

#### II – Musique-Danse-Théâtre (Conservatoire) tarifs trimestriels

- Cours complet

Le cursus complet correspond aux enseignements suivis dans le respect du schéma d'orientation des enseignements artistiques, et du règlement des études du Conservatoire. Le cursus complet permet entre autres d'accéder à la délivrance des diplômes ou certificats.

Quotient Familial	Niveau d'études	Secteur de résidence	Tarifs trimestriels 2021-2022	Secteur de résidence	Tarifs trimestriels 2021-2022
0<Q<=650	Cycle 1 et 2	Chambéry	0	Hors Chambéry	64
650<Q<=736			20		105
736<Q<=898			51		130
898<Q<=1 124			73		162
1 124<Q<=1 559			88		178
1 559<Q<=2 000			95		187
2 000<Q<=2 500			113		201
Q>2 500			135		242
0<Q<=650	Cycle 3 et CEPI		0		66
650<Q<=736			31		108
736<Q<=898			72		131
898<Q<=1 124			93		165
1 124<Q<=1 559			112		185
1 559<Q<=2 000			117		196
2 000<Q<=2 500			141		201
Q>2 500		169	242		

- Transmis en Préfecture le 06 juillet 2021
- Retour Préfecture le 06 juillet 2021
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20210705-lmc1H25610H1-DE

- Autres parcours et/ou situations particulières (ces tarifs font référence au tableau précédent) :

Eveil musical	Demi-tarif + frais de dossier
Eveil artistique pluridisciplinaire (musique, danse, théâtre)	
Parcours découverte	
Atelier théâtre 14 ans	
Initiation danse	
Ensemble de pratique collective seul ou cours collectif seul (*)	Frais de dossier uniquement
Cours « Open Hip-Hop »	Tarif chambérien
Classe MDT Lycée Vaugelas	Gratuit sans frais de dossier
Parcours « Arts et culture » seul (collège Louise de Savoie)	Gratuit sans frais de dossier
Cours de théâtre étudiants USMB Lettres Modernes	100€ (frais de dossier inclus)
Ensemble « Music' Agglo » pour les élèves de l'agglomération (pour le CRR : ensembles de cordes)	Gratuit (sans frais de dossier) pour les U.V. inscrites au cursus - Tarif chambérien pour les U.V. hors-cursus
U.V. complémentaire pour les élèves inscrits au CRR de la Communauté de l'Agglomération d'Annecy, ou dans les parcours spécifiques de l'Apejs (GACO, MIMA)	1 800 €
Formation professionnelle continue (nouvelles inscriptions)	30 € la demi-journée
Stage adultes (personnes non inscrites à l'année)	50 € la journée
	200 € la semaine
Stage enfants (personnes non inscrites à l'année)	15 € la demi-journée
	25 € la journée
	100 € la semaine

\* Gratuit (sans frais de dossier) pour les élèves des écoles du département ne proposant pas de pratique collective dans la discipline (sur avis du directeur de l'école concernée), et pour les participants à un ensemble en tant que "renfort" sur un instrument ou un pupitre manquant (sur demande spécifique et après accord de la Direction

- Location des instruments (tarifs trimestriels)

Quotient familial	Tarifs trimestriels 2021-2022
0 < Q <= 650	27
650 < Q <= 1 559	47
Q > 1 559	64

Par ailleurs, afin de garantir l'accessibilité à ce service, une priorité sera accordée aux demandeurs dont les revenus sont les plus modestes lorsque le nombre de demandeurs excédera les possibilités de location.

- Transmis en Préfecture le 06 juillet 2021
- Retour Préfecture le 06 juillet 2021
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20210705-lmc1H25610H1-DE

### III – Arts plastiques (Ecole d'art) : tarifs trimestriels

Quotient Familial	Secteur de résidence	6-18 ans et étudiants	Adultes	Secteur de résidence	6-18 ans et étudiants	Adultes
0<Q<=650	Chambéry	0	0	Hors Chambéry	19	51
650<Q<=736		10	15		32	84
736<Q<=898		15	26		39	104
898<Q<=1 124		22	37		49	130
1 124<Q<=1 559		26	44		53	142
1 559<Q<=2 000		29	48		56	150
2 000<Q<=2 500		34	57		60	161
Q>2 500		41	68		73	180

- Autres parcours et/ou situations particulières (ces tarifs font référence au tableau précédent) :

« Option Arts » pour étudiants USMB-INFOCOM	Gratuit sans frais de dossier
Stage adultes (personnes non inscrites à l'année)	30 € la demi-journée
	50 € la journée
	200 € la semaine
Stage enfants (personnes non inscrites à l'année)	15 € la demi-journée
	25 € la journée
	100 € la semaine

### IV – Saison artistique

Les concerts, expositions et spectacles organisés par la Cité des arts sont gratuits.

### V – Dispositions générales

#### 1. Démissions et changements de situation

Tout trimestre commencé est dû (sauf raisons médicales dument justifiées).

Seules les demandes d'abandon des cours ou de dispenses reçues par écrit **avant le 15 octobre** pour le premier trimestre et avant le début de chaque trimestre suivant pourront donner lieu à une annulation de la facture du trimestre.

De même, tout changement de situation pouvant entraîner une modification de tarifs sera pris en compte lors de la facturation suivante (pas de changement rétroactif).

Les dates des trimestres sont les suivantes :

- ❖ 1<sup>er</sup> trimestre : 8 septembre – 31 décembre
- ❖ 2<sup>ème</sup> trimestre : 1<sup>er</sup> janvier – 31 mars
- ❖ 3<sup>ème</sup> trimestre : 1<sup>er</sup> avril – 30 juin

Pour les inscriptions prises en cours d'année, le délai de démission est de 1 mois à compter de la date d'inscription. Passé ce délai, le tarif annuel sera appliqué.

Pour chaque situation de démission, les frais de dossier payés en début d'année ne sont pas remboursables.

- Transmis en Préfecture le 06 juillet 2021
- Retour Préfecture le 06 juillet 2021
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20210705-lmc1H25610H1-DE

## 2. Tarif Chambérien

Le tarif «Chambéry» est accordé aux familles résidant de manière principale à Chambéry, ou exerçant une activité économique basée à Chambéry.

Justificatifs pris en compte :

- avis d'imposition (ou certificat de non-imposition),
- avis de taxe d'habitation, avis de Contribution Foncière des entreprises,
- quittance de loyer, contrat de bail,
- facture d'eau, électricité, gaz, téléphone ou abonnement Internet,
- attestation ou facture d'assurance de logement,
- relevé CAF mentionnant les aides liées au logement.

En l'absence de justificatifs, le tarif «hors Chambéry» sera appliqué.

## 3. Gratuité

Les élèves boursiers de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur ou du Ministère de la Culture bénéficieront de la gratuité (sans frais de dossier).

## 4. Éléments de revenus

Pour les tarifs basés sur le quotient familial, la référence prise en compte est le quotient transmis directement par la CAF de la Savoie en octobre de chaque année (ou à défaut, l'attestation fournie par la Caisse d'Allocations Familiales, datée de l'année civile en cours).

En cas d'absence de document CAF, un quotient pourra être calculé à partir de l'avis d'imposition de l'année civile en cours (Revenu fiscal de référence / nombre de parts /12) et le cas échéant du relevé de prestations sociales de l'utilisateur.

Le tarif étudiant est accordé sur présentation d'une carte d'étudiant en cours de validité.

Les documents sont à fournir **avant le 15 octobre** (voir 1-). En l'absence de document permettant d'apprécier la situation de l'utilisateur, le tarif correspondant à la tranche maximale de revenus sera facturé